

APPEL A CANDIDATURES 2026

GUIDE DU PROMOTEUR DES ATELIERS PREVENTION ROUTIERE



Propos liminaire et éléments de cadrage

Le GIE Vieillissement Actif (GIE VA) est le regroupement des principales caisses de retraite de la Réunion (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, Mutualité Sociale Agricole et AGIRC ARRCO), créé en 2014 et dont l'objectif est de :

- Développer des actions de prévention en individuel et en collectif en direction des publics séniors, afin de prévenir la perte d'autonomie et de maintenir le lien social,
- Développer l'information et le conseil sur le « Bien vieillir » et anticiper la perte d'autonomie.

Afin de structurer l'offre de prévention à destination des personnes âgées fragilisées mais non dépendantes, le GIE VA, a créé en 2016 le programme de prévention ATOUT AGE. Ce programme, parfaitement adapté à la culture réunionnaise, est constitué de modules de prévention sur les thèmes de la Mobilité, de la Nutrition, de l'Habitat et de la Mémoire.

En 2021, le GIE VA a mis en place une nouvelle thématique d'ateliers dénommés « Autonomie numérique », particulièrement adaptés dans un contexte de crise sanitaire exceptionnel.

Enfin en 2023, sous l'impulsion de son conseil d'administration et désireux de proposer une offre de prévention diversifiée, le GIE Vieillissement Actif a expérimenté une nouvelle thématique d'atelier du Bien vieillir : la sensibilisation à la sécurité routière Séniors.

En effet, sur les routes réunionnaises, les seniors sont particulièrement exposés aux risques d'accidents. Bien qu'en 2023, le bilan de la sécurité routière affiche une baisse notable de la mortalité, 8 séniors ont perdu la vie sur la route, soit 36 % de la totalité de la mortalité routière alors qu'ils ne représentent que 28 % de la population réunionnaise.

Rappelons que d'une part la conduite est une tâche complexe qui exige de bonnes capacités physiologiques et cognitives. Or, avec l'âge, certaines d'entre elles sont altérées. La vue baisse, on entend moins bien. On prend plus souvent des médicaments, dont certains sont incompatibles avec la conduite. Le temps de réaction augmente, la prise de décision devient plus lente.

D'autre part, même si marcher est souvent la clé du maintien en bonne santé, être piéton peut aussi comporter des risques, notamment en ville où la circulation est devenue plus complexe avec l'apparition de nouvelles formes de mobilité (trottinette, vélo, etc.).

Fort du succès des ateliers « Prévention Routière » lors des années précédentes, le GIE VA renouvelle en 2026 son appel à projets à destination des centres de sensibilisation à la sécurité routière, pour déployer des ateliers « Prévention Routière », à destination des publics séniors : conducteurs ET piétons.

Ces ateliers viseront à prévenir les risques d'accidents dans lesquels des séniors, piétons ou conducteurs seraient impliqués, mais aussi à les responsabiliser et les rassurer dans leur pratique de la route, afin de conserver et d'encourager leur mobilité.

Cet appel à projets a pour objet de sélectionner une ou plusieurs structures en capacité de déployer ces ateliers « Prévention routière » auprès du public cible, moyennant rémunération et en s'inspirant des thématiques proposées dans ce guide.

Les ateliers de prévention du GIE VA bénéficient du cofinancement de la CGSS, de la Commission des financeurs, de l'ARS OI, du groupe CRC, de la CNRACL et de l'IRCANTEC.

Champ de l'appel à candidatures

Statut des candidats

En raison du caractère très spécifique de la thématique de cet appel à projets, seuls les centres agréés de sensibilisation à la Sécurité Routière peuvent postuler.

Public cible

Les ateliers s'adressent aux personnes de 60 ans et plus, ou les moins de 60 ans bénéficiaires d'une pension de réversion, autonomes (GIR 5 ou 6), en priorité celles vivant à domicile (y compris en résidence autonomie, petite unité de vie) et/ou en situation d'isolement social et géographique.

Durée

Cet appel à candidatures couvre l'animation de modules sur la période de mars 2026 au 31 décembre 2026.

Répartition territoriale

Les ateliers « Prévention routière » pourront être déployés dans toutes les communes de l'île.

Toutefois, les ateliers déployés dans une commune identifiée comme « très fragile » ou « fragile » (selon les données de l'Observatoire des Fragilités au 31/12/2024 - cf. tableau ci- après) seront priorisés.

TRES FRAGILES			
COMMUNES	Niveau de fragilité	Nb de retraités fragilisés **	Nb TOTAL de retraités
CILAOS	1	1 316	1 570
SALAZIE	2	1 604	1 890
SAINTE-ROSE	3	1 603	1 946
SAINT-PHILIPPE	4	1 301	1 626

FRAGILES			
COMMUNES	Niveau de fragilité	Nb de retraités fragilisés **	Nb TOTAL de retraités
LES TROIS-BASSINS	5	1 468	1 868
LE PORT	6	7 039	9 054
SAINT-LOUIS	7	9 986	13 238
SAINT-JOSEPH	8	8 562	11 498
SAINT-ANDRE	9	9 411	12 728
SAINT-BENOIT	10	6 610	9 050

MOYENNEMENT FRAGILES			
COMMUNES	Niveau de fragilité	Nb de retraités fragilisés **	Nb TOTAL de retraités
SAINT-LEU	11	6 016	8 584
BRAS-PANON	12	2 404	3 448
PETITE-ILE	13	2 841	4 060
SAINTE-SUZANNE	14	3 853	5 608
SAINT-PIERRE	15	15 339	22 436
ENTRE-DEUX	16	1 349	2 026
LES AVIRONS	17	2 027	3 102
LE TAMPON	18	14 083	21 218
SAINT-PAUL	19	17 340	26 830
L'ETANG-SALE	20	2 516	3 954

PEU FRAGILES			
COMMUNES	Niveau de fragilité	Nb de retraités fragilisés **	Nb TOTAL de retraités
LA PLAINE-DES-PALMISTES	21	1 163	1 844
SAINTE-MARIE	22	5 237	8 552
SAINT-DENIS	23	23 283	38 844
LA POSSESSION	24	3 996	7 434

** : 3 facteurs de risques retenus pour mesurer la fragilité socio-économique des territoires :

- L'âge des retraités
- Le bénéfice ou non d'une pension de réversion
- L'exonération ou non de la CSG



POUR BIEN
VIEILLIR



agirc-arcco



enim



Modalités de mise en œuvre

Les contenus de l'atelier « Prévention routière »

Les objectifs de l'atelier sont notamment de :

- Sensibiliser les séniors, automobilistes et/ou piétons, sur les contraintes liées à la conduite et à la route d'une manière générale
- Permettre aux séniors d'avoir une approche auto-analytique de leurs compétences de conduite ou en tant que piéton, ainsi que de leurs connaissances
- Favoriser la reprise de la conduite, ou des déplacements piétons pour les séniors fragilisés par l'isolement
- Relayer vers les partenaires locaux susceptibles de fournir une aide à la pratique de la route (autoécoles, association proposant des stages de remise à niveau, structures proposant des parcours piétons, etc.)

Les candidats sont libres de proposer des contenus et outils pédagogiques qu'ils jugeront opportuns à la réalisation de l'atelier « Prévention routière » des séniors. Le contenu de chaque séance devra être décrit dans le dossier de candidature joint.

Chaque action doit toutefois :

- Comporter au minimum 2 séances par atelier, c'est à dire :
 - Au moins une séance commune à tous les participants « Conducteur + Piéton », abordant notamment des généralités en matière de sécurité/prévention routière
 - Au moins une séance pratique : « Conducteur » ET/OU une séance pratique « Piétons »

Un atelier peut comporter 1 seule séance pratique (par exemple si tous les participants sont Conducteurs), ou alors 2 séances pratiques différencierées : « Conducteur » et « Piéton ».

Les groupes peuvent ainsi être mixtes, c'est à dire comporter des conducteurs et des « non conducteurs ».
- Aborder la prévention routière sous un angle « Conducteur » et « Piéton »
- Toucher au minimum 10 personnes qui suivront l'ensemble des séances de l'atelier
- Proposer au moins un parcours en situation réelle sur la route (Piéton et/ou Conducteur)

Quelques exemples de thématiques et pratiques pouvant être abordées en séances :

- Auto-évaluation du séniors sur ses compétences et ses connaissances (code de la route / code piéton, capacités à conduire, etc.)
- La législation en la matière (le code de la route et ses nouveautés) et les règles de sécurité routière en général
- Les différentes options de déplacement (automobile, piéton, transport en commun, covoiturage, vélo, etc.)
- L'altération des capacités physiques et cognitives liées à l'âge et les facteurs nuisant à la vigilance (alcool, drogues, prise de médicaments, etc.)
- Eléments facilitateurs à la conduite (régulateurs de vitesse, radars de recul, boîte automatique, etc.)
- La conduite écoresponsable
- Le partage de la route avec les autres usagers (automobilistes, cyclistes, piétons, motards, transports en communs, etc.)
- Les bonnes pratiques : points à vérifier avant de prendre la route (relatifs à la santé ; fonctionnalité du véhicule, etc.)
- Un focus sur les piétons (ce qui est autorisé / non autorisé, les situations à risque, etc.)
- L'accidentologie (circonstances favorisant l'accident, facteurs d'accidents mortels, accidentalité par catégorie d'usagers / tranche d'âge, etc.)
- Les assurances (conducteur / piéton)
- La gestion des situations de stress au volant
- Le dépistage des défauts visuels et auditifs (notamment en cours d'atelier)
- Les solutions existantes pour savoir si on est encore apte à la conduite, etc.

Les candidats peuvent s'inspirer notamment des ressources pédagogiques suivantes pour construire le contenu des séances :

- Le site national des caisses de retraite :

<https://www.pourbienvieillir.fr/mobilite-et-securite>

- Le site national de la Sécurité routière :

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-sa-conduite/conseils-pour-les-seniors>

- Le site de la préfecture de la Réunion :

<https://www.reunion.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-protection-des-personnes-et-des-biens/Securite-routiere>

Etendue des missions

1. Organisation & communication

Les centres de sensibilisation déploient en toute autonomie les ateliers « Prévention routière », à savoir :

- L'éventuelle recherche de partenaires, notamment auprès des clubs séniors, communes, préfecture, IDSR (Intervenants Départementaux de Sécurité Routière), etc.
- La mobilisation du public et la constitution des groupes, via notamment des actions de communication
- La recherche de salles et de matériel la programmation des ateliers
- L'animation des ateliers, etc.

Le GIE VA peut compléter la communication relative à l'offre d'ateliers Prévention routière par ses propres moyens et orienter des publics vers les opérateurs retenus.

Enfin, des rendus photos peuvent être demandés par le GIE VA pour alimenter des outils de communication.

Les opérateurs retenus sont tenus de publier leurs programmations d'ateliers sur la carte interactive du Bien Vieillir (www.pourbienvieillir.fr) afin de permettre au grand public de consulter les ateliers organisés près de chez eux. Une formation spécifique leur est donnée. Des rendus photos pourront être demandés par le GIE VA pour alimenter des outils de communication.

2. Engagements des opérateurs

L'opérateur retenu s'engage à tenir à jour les outils suivants :

- Le tableau de suivi de l'action, à transmettre au GIE VA tous les 5 du mois (nombre d'ateliers, dates et lieux des ateliers, nombre de participants, sexe et âge des bénéficiaires.)
- Le Portail Partenaires Action Sociale (PPAS) et la carte interactive du Bien Vieillir (www.pourbienvieillir.fr)

- Les questionnaires d'évaluation à destination des participants, à faire compléter à la première et dernière séance de l'atelier.

Afin d'homogénéiser les pratiques, le GIE VA organise pour 2026 des réunions de présentation des outils de suivi (dates prévisionnelles) :

Mardi 03 mars 2026 (matin)

Mardi 10 mars 2026 (matin)

⇒ *La présence d'un référent à l'une de ces présentations est obligatoire.*

3. Evaluations et bilans des ateliers

À tout moment, le GIE VA peut réaliser une évaluation sur place portant notamment sur la mise en place effective des actions, ainsi que sur la conformité des ateliers aux objectifs des ateliers « Prévention routière ».

A la fin des ateliers, un bilan est à remettre au GIE VA.

Financement des ateliers

Montant de la subvention

Une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée pour chaque atelier déployé.

Cette subvention est destinée à couvrir l'ensemble des frais engagés pour la réalisation de l'atelier : frais de fonctionnement et d'investissement.

Elle peut couvrir jusqu'à 100 % du budget nécessaire à la réalisation de l'action.

Le volume définitif d'ateliers attribués (et donc la subvention totale) est fixé par arbitrage des co-financeurs du présent appel à projets, dans le cadre d'un jury de sélection.

Aucune participation financière ne devra être demandée au séniор bénéficiaire.

Modalités de financement

Cette subvention est destinée à couvrir l'ensemble des frais engagés pour la réalisation de l'atelier.

- ✚ 1er acompte de 80% à la signature de la convention
- ✚ Le solde de 20% à la fin des ateliers (après la dernière séance du dernier atelier) sous réserve de l'enregistrement de l'intégralité des ateliers sur l'outil PPAS et de la transmission des éléments de bilan.

Délais et modalités de dépôt des dossiers

Les dossiers de candidatures accompagnés des documents listés ci-dessous doivent être adressés dès que possible et au plus tard le **mercredi 04 février 2026**.

✉ Par mail à l'adresse suivante : atoutage.gieva@gmail.com

Ou par courrier :

✉ GIE Vieillissement Actif - CGSS 135 avenue Marcel Hoarau 97490 Saint Denis

Les pièces à fournir :

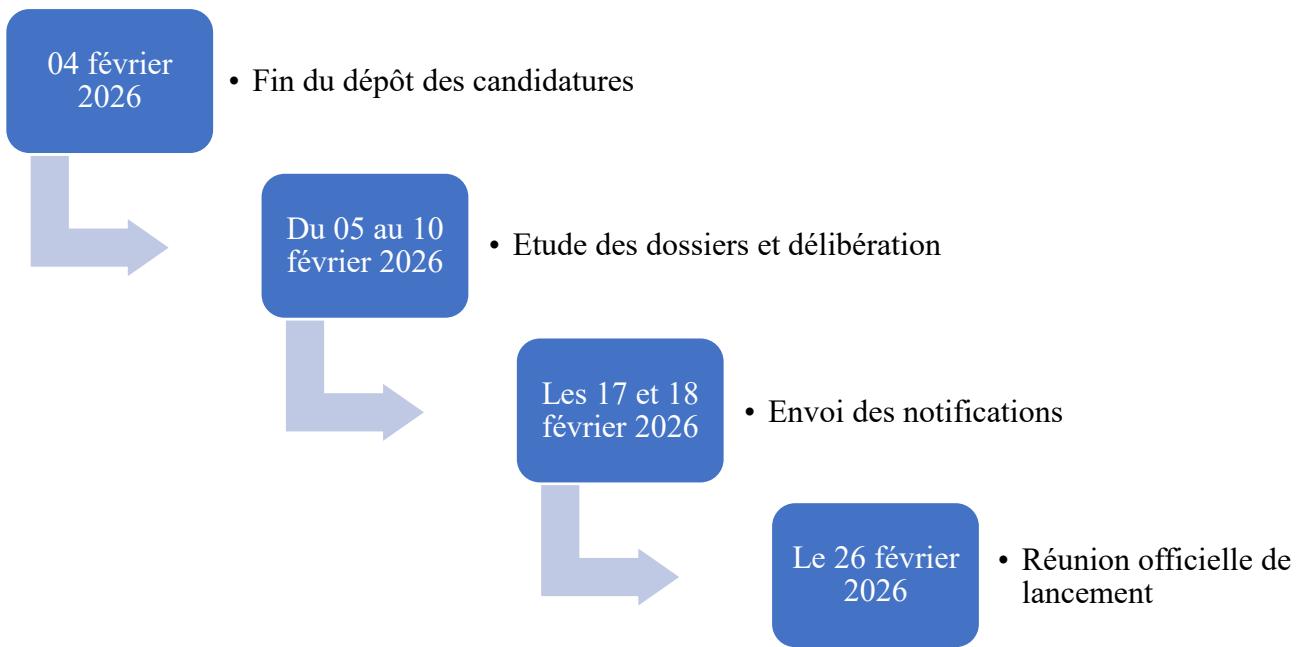
- Attestation de versement des cotisations URSSAF de moins de 3 mois
- Statuts (sauf pour les structures publiques)
- Liste des responsables (membres du conseil d'administration, du bureau)
- Rapport d'activité et/ou le bilan de l'année 2024
- Comptes annuels 2024 (bilan et compte de résultat)
- RIB

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

A réception des dossiers de candidatures, la sélection des candidats retenus sera réalisée sur dossier par une commission réunissant les financeurs du programme.

Les candidats retenus seront conviés à une réunion officielle de lancement le **jeudi 26 février 2026**.

A RETENIR



✚ Réunion de présentation des outils de suivi des ateliers (dates prévisionnelles)

Mardi 03 mars 2026 (matin)

Mardi 10 mars 2026 (matin)

⇒ La présence d'un référent à l'une de ces présentations est obligatoire.



**POUR BIEN
VIEILLIR**



La retraite complémentaire publique